

ÉTATS FINANCIERS

L'AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Exercice clos le 31 mars 2018



AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG s.r.l. / SENC.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 25 juillet 2018

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 246 791 \$	3 175 297 \$
Débiteurs (note 3)	2 029 723	1 749 699
Charges payées d'avance	1 617 074	1 582 779
	<u>7 893 588</u>	<u>6 507 775</u>
Investissements affectés (note 4)	23 915 834	22 570 624
Immobilisations		
Immobilisations corporelles (note 5)	4 030 329	4 338 551
Actifs incorporels (note 6)	358 885	271 925
	<u>4 389 214</u>	<u>4 610 476</u>
	<u>36 198 636 \$</u>	<u>33 688 875 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 7 et 11)	3 487 752 \$	3 169 370 \$
Dépôts des clients	544 012	597 428
Tranche à court terme des produits reportés	15 601 510	13 745 877
Tranche à court terme de l'avantage incitatif relatif au bail (note 8)	33 075	33 075
	<u>19 666 349</u>	<u>17 545 750</u>
Produits reportés	6 705 254	6 833 287
Avantage incitatif relatif au bail (note 8)	540 225	573 300
Actif net		
Grevé d'une affectation interne (note 9)	4 897 594	4 126 062
Investi en immobilisations (note 9)	4 389 214	4 610 476
	<u>9 286 808</u>	<u>8 736 538</u>
Engagements (note 12)		
Éventualités (note 13)		
Garanties (note 15)		
	<u>36 198 636 \$</u>	<u>33 688 875 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Andrew Escobar
Président du comité d'audit de l'ACEI



Helen McDonald
Présidente du conseil d'administration de l'ACEI

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Produits		
Frais d'enregistrement (note 11)	22 535 370 \$	20 860 784 \$
SND, registre et autres produits provenant de services	779 252	526 886
Frais de certification et d'ouverture de dossier	182 000	180 000
	<u>23 496 622</u>	<u>21 567 670</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	11 859 330	10 647 724
Informatique et réseaux	3 477 863	3 090 201
Amortissement des immobilisations corporelles	1 664 988	1 598 076
Services-conseils	1 380 333	1 462 908
Programmes d'investissement communautaire	1 370 523	1 373 656
Frais de bureau et frais généraux (note 8)	1 328 473	1 282 947
Communications, sensibilisation et éducation	1 178 353	1 332 137
Déplacements	597 371	583 721
Formation et perfectionnement du personnel	381 087	398 688
Adhésions à titre de membre de l'industrie	268 317	257 241
Amortissement des actifs incorporels	223 187	201 047
	<u>23 729 825</u>	<u>22 228 346</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant l'élément suivant :	(233 203)	(660 676)
Autre		
Revenu net de placement (note 10)	783 473	956 846
Excédent des produits sur les charges	<u>550 270 \$</u>	<u>296 170 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Investi en immobilisations	Total pour 2018	Total pour 2017
Actif net à l'ouverture de l'exercice	– \$	4 126 062 \$	4 610 476 \$	8 736 538 \$	8 440 368 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	550 270	–	–	550 270	296 170
Investissement net en immobilisations	(1 666 913)	–	1 666 913	–	–
Amortissement des immobilisations	1 888 175	–	(1 888 175)	–	–
Virement interfonds	(771 532)	771 532	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	– \$	4 897 594 \$	4 389 214 \$	9 286 808 \$	8 736 538 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Rentrées provenant des clients	25 224 222 \$	22 682 073 \$
Placement et intérêts reçus	757 760	748 460
Trésorerie versée aux fournisseurs et employés	(21 898 365)	(19 565 415)
	4 083 617	3 865 118
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 356 766)	(1 699 845)
Acquisition d'actifs incorporels	(310 147)	(147 100)
Produit sur la vente d'investissements affectés	2 627 740	17 998 392
Achats d'investissements affectés	(3 972 950)	(19 039 376)
	(3 012 123)	(2 887 929)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	1 071 494	977 189
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 175 297	2 198 108
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 246 791 \$	3 175 297 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

1. But de l'organisme

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« ACEI ») est une entité sans but lucratif qui a été constituée le 30 décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 3 octobre 2012, l'ACEI a reçu son certificat de prorogation d'Industrie Canada, afin de pouvoir poursuivre ses activités conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Elle est responsable d'exploiter, de manière ouverte, efficace et innovante, le domaine de premier niveau de code de pays (« ccTLD ») .CA comme une ressource publique clé au bénéfice de tous les Canadiens. L'ACEI peut également réaliser d'autres activités d'enregistrement liées à Internet pour la collectivité canadienne.

L'ACEI est une entité sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

La direction a dressé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Nous décrivons ci-dessous les méthodes comptables que nous jugeons importantes.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Les investissements affectés sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice pour permettre de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. S'il existe une telle indication, l'ACEI détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, l'ACEI ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les apports de matériel sont comptabilisés à leur juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé comme suit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Immobilisations	Vie utile
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	Vie utile ou durée du bail, si celle-ci est plus courte

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent des logiciels achetés ou développés à l'interne pour le registre .CA et sont comptabilisés au coût. Les logiciels achetés et les logiciels développés à l'interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative respective de 3 et 5 ans.

d) Dépôts des clients

Certains registraires tiers conservent un solde dans un compte de dépôt de l'ACEI pour couvrir les frais d'enregistrement et de renouvellement des noms de domaine .CA. L'ACEI comptabilise ces dépôts comme des éléments de passif à court terme. Lorsque les frais applicables sont facturés au registraire, les fonds correspondants sont prélevés dans le compte de dépôt et constatés comme des produits et des produits reportés conformément à la méthode de constatation des produits.

e) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relatifs au bail sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Les loyers payés dans le cadre d'un contrat de location-exploitation seront pris en considération dans la détermination du résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du bail, l'écart par rapport aux loyers réellement payés étant comptabilisé en tant que loyer reporté et inclus dans le poste « Avantage incitatif relatif au bail ».

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Perte de valeur des actifs à long terme

Les actifs à long terme se composent des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sont réévalués pour déterminer s'il y a perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable ne peut être recouvrée. Le cas échéant, la recouvrabilité d'un actif détenu et utilisé est mesurée en estimant la juste valeur marchande de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur marchande estimative, une perte de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur marchande, est constatée. Au 31 mars 2018, aucune circonstance connue n'indiquait que la valeur comptable des actifs à long terme n'était pas recouvrable.

g) Constatation des produits

Les frais d'enregistrement sont des frais fixes qui sont facturés pour l'enregistrement et le renouvellement des noms de domaine .CA; ils deviennent non remboursables cinq jours après la signature de la convention d'enregistrement.

Les produits provenant des frais d'enregistrement sont constatés lorsqu'il existe des éléments probants répandus qu'une entente existe, que des services sont rendus, que les frais sont fixes ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais d'enregistrement sont reportés et constatés au prorata sur la durée de l'enregistrement, qui varie de 1 an à 10 ans.

Le système de noms de domaine (« SND »), le registre et les autres revenus provenant de services sont des frais fixes. Les produits provenant du SND, du registre et d'autres services sont constatés lorsqu'il existe répandus qu'une entente existe, que des services sont rendus, que les droits sont fixes ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais de certification sont constatés à titre de produits lorsque le registraire est certifié par l'ACEI.

Les frais d'ouverture de dossier sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

Le revenu de placement est constaté à titre de produits lorsqu'il est gagné.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

3. Débiteurs

	2018	2017
Comptes clients	1 924 613 \$	1 671 461 \$
Placement et intérêts à recevoir	68 204	49 452
Autres débiteurs	36 906	28 786
	2 029 723 \$	1 749 699 \$

4. Investissements affectés

Le conseil d'administration affecte des investissements au financement des activités courantes et futures conformément à la politique qu'il a approuvée en la matière.

	Coût	Juste valeur marchande	2018 Profits non réalisés	2017 Juste valeur marchande
Certificats de placement garantis	650 000 \$	713 524 \$	63 524 \$	796 125 \$
Fonds valorisé d'obligations à rendement global PH&N, série O	14 970 527	14 748 813	(221 714)	13 284 518
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme PH&N, série O	45 809	45 533	(276)	1 517 567
Fonds de valeur d'actions canadiennes PH&N, série O	3 327 620	3 406 908	79 288	3 400 474
Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques PH&N – série O	1 570 822	1 552 236	(18 586)	–
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, série O	1 428 918	1 855 767	426 849	1 793 518
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, série O	1 592 242	1 593 053	811	1 778 422
Total	23 585 938 \$	23 915 834 \$	329 896 \$	22 570 624 \$

Au 31 mars 2017 et pour l'exercice clos à cette date, le coût et les profits (pertes) non réalisés s'élevaient respectivement à 22 181 076 \$ et à 389 548 \$.

Le revenu de placement évalué à la juste valeur, qui figure à l'état des résultats, correspond à la variation nette du solde de clôture des profits non réalisés depuis le dernier exercice.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

4. Investissements affectés (suite)

L'ACEI investira ses investissements affectés et tous les fonds excédant ses besoins journaliers de fonctionnement dans des instruments qui, de l'avis de la direction, maximiseront le rendement tout en réduisant le risque indu (note 14). Le conseil d'administration approuve les objectifs et lignes directrices en matière d'investissement de l'organisme conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement (EPPP) et il évalue les résultats des activités d'investissement.

Selon les limites et les restrictions établies dans l'EPPP, l'ACEI peut investir dans un portefeuille diversifié de fonds de placement, qui comprend des titres canadiens à revenu fixe et des titres hypothécaires et actions canadiennes et mondiales investis dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire. Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, l'ACEI peut également investir dans des titres garantis par l'État, dans des investissements assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et dans des obligations de sociétés que le conseil d'administration juge de grande qualité. La juste valeur de ces investissements est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché. Le coût est déterminé en fonction du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les certificats de placement garantis portent intérêt à des taux variant de 2,37% à 2,55% (de 2,10 % à 2,55 % en 2017) et viennent à échéance en 2020.

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
Matériel informatique	12 789 315 \$	10 819 245 \$	1 970 070 \$	2 084 920 \$
Mobilier et agencements	1 477 761	699 435	778 326	855 666
Matériel de bureau	237 319	215 245	22 074	51 740
Améliorations locatives	1 731 101	471 242	1 259 859	1 346 225
	16 235 496 \$	12 205 167 \$	4 030 329 \$	4 338 551 \$

Au 31 mars 2017, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 14 878 730 \$ et à 10 540 179 \$.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
Logiciels	3 671 148 \$	3 312 263 \$	358 885 \$	271 925 \$
Registre .CA à durée de vie limitée	1 338 357	1 338 357	–	–
	5 009 505 \$	4 650 620 \$	358 885 \$	271 925 \$

Au 31 mars 2017, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 4 699 358 \$ et à 4 427 433 \$.

7. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer comprennent un montant de 169 637 \$ (110 101 \$ en 2017) au titre des sommes à remettre à l'État, ce qui englobe les montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée et des cotisations salariales.

8. Avantages incitatifs relatifs au bail

Aux termes de son bail actuel de location d'espaces à bureaux, l'ACEI recevait 661 500 \$ à titre d'avantage incitatif relatif au bail, montant qui sera amorti sur la durée du nouveau bail. Les avantages incitatifs, qui sont comptabilisés comme une réduction des frais de loyer durant l'année, ont totalisé 33 075 \$ (33 075 \$ en 2017).

9. Actif net

a) Actif net grevé d'une affectation interne

L'actif net grevé d'une affectation interne s'accumule aux fins prévues par le conseil d'administration. Tous les ans, ce dernier examine le niveau des fonds accumulés par rapport aux besoins courants et à venir. Tout élément d'actif net non affecté est alloué à l'actif net grevé d'une affectation interne.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Actif net (suite)

b) Actif investi en immobilisations

Le montant investi en immobilisations représente la tranche de l'actif net qui n'est pas disponible pour l'organisme à d'autres fins.

10. Revenu net de placement

Le revenu net de placement gagné et comptabilisé dans l'état des résultats est calculé comme suit :

	2018	2017
Revenu gagné sur les investissements affectés	739 086 \$	733 427 \$
Revenu gagné sur la trésorerie	37 426	17 721
Variation de la juste valeur des investissements affectés	6 961	205 698
Total du revenu net de placement	783 473 \$	956 846 \$

11. Opérations entre apparentés

Les états financiers comprennent des jetons de présence de 255 957 \$ (252 505 \$ en 2017) versés aux 12 administrateurs de l'ACEI. Ces services ont été fournis dans le cours normal des activités de l'organisme et sont inscrits à leur valeur d'échange, soit le montant de contrepartie établi et convenu par les parties apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, l'ACEI fait affaire avec des registraires dont les principaux actionnaires, administrateurs ou membres de la direction peuvent aussi être des administrateurs de l'ACEI. En 2018, l'ACEI a fourni des services d'enregistrement à de tels registraires qui sont évalués à la valeur d'échange courante pour ce genre de services, soit 1 869 213 \$ (1 904 602 \$ en 2017). Les dépôts des clients comprennent les soldes appartenant à ces registraires, qui totalisent 107 890 \$ (105 612 \$ en 2017).

Les créateurs comprennent les sommes dues aux membres de la direction et aux administrateurs de l'ACEI pour le remboursement de leurs dépenses, qui totalisent 1 530 \$ (8 309 \$ en 2017).

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

12. Engagements

a) Contrat de location-exploitation

L'ACEI s'est engagée à verser des paiements minimaux aux termes d'un contrat de location-exploitation visant ses nouveaux locaux, comme il en est question à la note 8.

Les paiements minimaux à verser au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2019	356 643 \$
2020	356 643
2021	401 625
2022	424 116
2023	424 116
	<hr/>
	1 963 143 \$

L'ACEI est aussi tenue d'assumer sa part des frais d'exploitation, que le locateur estime à 310 376 \$ par année.

13. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, il arrive que l'ACEI soit visée par des réclamations relatives aux enregistrements de noms de domaine. Bien que l'issue de ces réclamations soit incertaine, la direction croit qu'elles ne toucheront pas d'une manière appréciable la situation financière de l'organisme. Étant donné que l'incidence financière de ces réclamations ne peut être estimée, aucune provision n'a été portée aux comptes rattachés à ces réclamations.

14. Instruments financiers et risques connexes

a) Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers de l'ACEI se composent de la trésorerie, des débiteurs, des investissements affectés et des créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, en raison de la nature relativement à court terme de ces instruments. La juste valeur des investissements affectés est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

14. Instruments financiers et risques connexes (suite)

b) Risque de crédit

L'ACEI est exposée au risque de crédit sur la valeur de ses débiteurs et sur ses investissements. Le risque de crédit sur les débiteurs est négligeable en raison de leur nature même. Conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement, les pourcentages de référence à respecter en ce qui a trait aux différentes catégories d'actifs du portefeuille de fonds d'investissement se présentent comme suit : 70 % pour les titres à revenu fixe canadiens et les titres hypothécaires (70 % en 2017), 15 % pour les actions canadiennes (15 % en 2017) et 15 % pour les actions mondiales (15 % en 2017). Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, l'ACEI limite ses investissements aux titres garantis par l'État, aux obligations de sociétés de qualité supérieure et aux investissements assurés par la SADC.

c) Risque de liquidité

L'ACEI est exposée à un risque de liquidité négligeable. Le risque de liquidité est le risque que l'ACEI ne puisse pas remplir ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La politique de l'ACEI en matière de gestion de ses liquidités est de s'assurer qu'elle possède des réserves suffisantes au niveau de la trésorerie et des investissements affectés pour pouvoir répondre à ses besoins de liquidités, actuels et prévus. Pour réduire ce risque, l'ACEI investit dans des titres liquides à revenu fixe, des équivalents de trésorerie et dans des actions, qui, au besoin, peuvent être vendus pour générer des flux de trésorerie.

d) Risque de taux d'intérêt

L'ACEI est exposée au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie et équivalents de trésorerie et sur ses investissements. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements rapportent des intérêts aux taux courants du marché, lesquels varient de 2,37 % à 2,55 %. Les investissements dans des obligations à taux fixe garanties par l'État sont exposés à des variations de leur juste valeur en raison des fluctuations dans les taux d'intérêt du marché. La date d'échéance des obligations à taux fixe garanties par l'État est 2020.

e) Risque de change

L'ACEI traite majoritairement en dollars canadiens et elle n'est donc pas exposée au risque de change de manière significative.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes annexes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

15. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, l'ACEI a conclu un contrat d'assurance qui satisfait à la définition d'une garantie.

Une couverture a été fournie à tous les administrateurs et membres de la direction de l'ACEI pour différents éléments, notamment tous les coûts engagés pour régler des actions ou des poursuites en justice résultant de leur participation à l'ACEI, sous réserve de certaines restrictions. L'ACEI a contracté une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants afin d'atténuer le coût de toute action ou poursuite éventuelle. Les modalités de cette indemnisation ne sont pas définies explicitement, mais celle-ci est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi comme fiduciaire, administrateur ou membre de la direction de l'ACEI. Le montant maximum de tout paiement potentiel futur aux fins d'indemnisation ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

16. Gestion du capital

L'ACEI définit le « capital » comme étant son actif net.

L'objectif de l'ACEI en ce qui a trait à l'actif net grevé d'une affectation interne est de préserver la situation financière de l'ACEI et d'assurer sa capacité de continuer à fonctionner dans l'éventualité où des circonstances imprévues se présenteraient.

L'ACEI gère son actif net de manière à respecter ses objectifs de maintenir des fonds pour son fonctionnement et de financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels en fonction de ses besoins de fonctionnement. Ces objectifs sont établis par le conseil d'administration durant son exercice annuel de planification stratégique et d'établissement du budget.

L'ACEI n'est assujettie à aucune exigence externe sur son capital et il n'y a pas eu de changement dans les pratiques de gestion du capital par rapport à l'exercice précédent.